



6.00 crédits

15.0 h + 15.0 h

Q2

| | |
|---|--|
| Enseignants | Picavet Jonathan ;Stevenart Meeus François ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Charleroi |
| Préalables | / |
| Thèmes abordés | <p>La procédure en matière d'impôt sur les revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de déclaration : formes, délais et effets de la déclaration fiscale • les pouvoirs d'investigation de l'administration et les contrôles auprès du contribuable et des tiers • les limites aux pouvoirs d'investigation du fisc • les moyens de preuve de l'administration : principes généraux, modes de preuve du droit commune et modes de preuve propres au droit fiscal • les procédures de redressement de l'impôt: rectification de la déclaration et imposition d'office; • les délais d'imposition ; • les délais de recouvrement ; • les voies de recours administratives : réclamation et dégrèvement d'office ; • les voies de recours judiciaires. |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme de cet enseignement théorique, comportant toutefois de nombreuses illustrations issues de la jurisprudence, l'étudiant sera capable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 de connaître les droits et obligations du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale mais aussi les droits et obligations de l'administration fiscale dans la phase d'établissement de l'impôt ; • d'analyser les différents délais d'imposition et de recouvrement des impôts ; • de pouvoir conseiller utilement un contribuable lors d'un contrôle de sa situation fiscale et plus généralement, de se prononcer sur la légalité d'une procédure d'établissement de l'impôt. • d'envisager l'introduction d'une voie de recours, administrative (comme une réclamation) ou judiciaire. |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Examen écrit en session |
| Méthodes d'enseignement | Cours magistral exclusivement en présentiel |
| Contenu | <p>Cette unité d'enseignement permet de parcourir l'ensemble de la procédure fiscale applicable en matière d'impôts sur les revenus.</p> <p>Au terme de l'enseignement, les étudiants seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître les droits et obligations des contribuables vis-à-vis de l'administration fiscale mais également ceux de l'administration fiscale vis-à-vis du contribuable ; • calculer les différents délais d'imposition et de recouvrement des impôts ; • conseiller utilement un contribuable lors du contrôle de sa situation fiscale ; • plus généralement de se prononcer sur la légalité d'une procédure d'établissement de l'impôt et, • envisager, le cas échéant, l'introduction d'une voie de recours administrative ou judiciaire. |
| Bibliographie | <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrage collectif, Manuel de procédure fiscale, 3ème édition, publié par Anthemis en 2019 • M. MORIS, Procédure fiscale approfondie en matière d'impôts directs - 3ème édition, publié par Anthemis en 2020 • Ouvrage collectif THIBERGIEN, Manuel de droit fiscal, 40ème édition, publié par Kluwer en 2022 • F. KONING, Le redressement fiscal à l'impôt sur les revenus, 2ème édition, publié par Kluwer en 2015. • Ouvrage collectif, Le contrôle fiscal - Aspects pratiques et actualités, publié par Anthemis en 2015 • Th. LAUWERS et N. PIROTTE, Le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales, 1ère édition, publié par Larcier en 2020 |

| | |
|------------------------------|--|
| Autres infos | L'unité d'enseignement n'est pas accessible à un public ne maîtrisant pas la langue de l'enseignement. |
| Faculté ou entité en charge: | CLSM |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2) | FEHC2M | 6 | |  |
| Certificat d'université en fiscalité des entreprises | FISE9CE | 6 | |  |